



DEL060_2025

En exercice : 10
Présents : 10
Excusés : 0

Résultats de vote :

Pour : 10 voix
Contre : 0 voix
Abstentions : 0 voix
N'ont pas pris part au vote : 0
Absents lors du vote : 0

DÉPARTEMENT DU GARD - COMMUNE DE DOUBIES EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le samedi 13 septembre 2025, le de la Commune de Dourbies, régulièrement convoqué s'est réuni dans le lieu habituel des séances, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Irène LEBEAU, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 08/09/2025

Secrétaire de séance : Marc SAUVAIRE

Membres présents :

Irène LEBEAU, Marc SAUVAIRE, Jean-Claude THION, Renaud ESCANDE, Gaëlle JOSSINET, Corinne THERIC, Jean-Luc ABLE, Jean-Marie PONCELET, Laurent BALSAN, Christian RAGUES

Membres excusés et représentés par pouvoir :

Membres Absents :

Attribution subvention Marathon des sports

Lors de sa séance du 14 juin 2025, le Conseil municipal de Dourbies a acté, par la délibération n°2025/044, l'octroi d'une aide financière de 2 000 € pour soutenir l'organisation du Marathon des Sports, initialement prévu les 12 et 13 août 2025. Cet événement, inscrit dans la dynamique locale de promotion des pratiques sportives et de cohésion territoriale, avait alors été envisagé sous l'égide d'un organisateur non précisé.

Or, il apparaît que c'est finalement le Ski Club Mont Aigoual qui a porté la concrétisation de cette manifestation. Afin de respecter l'engagement pris par la collectivité et de soutenir une structure locale œuvrant pour le développement sportif du territoire, il est proposé de verser cette subvention au bénéfice du Ski Club Mont Aigoual, pour un montant de 2 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide d'attribuer une subvention de 2 000 € (deux mille euros) au Ski Club Mont Aigoual pour l'organisation du Marathon des Sports des 12 et 13 août 2025. Cette subvention sera imputée sur le budget communal 2025, chapitre « Dépenses de fonctionnement », section « Subventions aux associations ».
- autorise Mme le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait et délibéré en mairie le samedi 13 septembre 2025

Le Secrétaire de séance,
Marc SAUVAIRE

Le Maire,
Irène LEBEAU

